



**L'auto-entrepreneur :
quel apport à la création d'entreprises
après 2 ans d'existence du régime ?**

Depuis sa mise en place en janvier 2009, le régime de l'auto-entrepreneur a suscité bien des avis. Tout et son contraire se lit et s'entend sur ce nouveau régime qui a attiré de très nombreux créateurs, mais qui compte aussi quelques opposants.

Cette note reprend un certain nombre d'idées fréquemment mises en avant par les médias ou les observateurs de la création d'entreprises et les confrontent à la réalité statistique. Le but de ce document est d'apporter une information pertinente permettant une vision juste de l'auto entrepreneur et de son apport à l'économie.

■ ■ ■ Les idées mises en avant par les médias et les observateurs

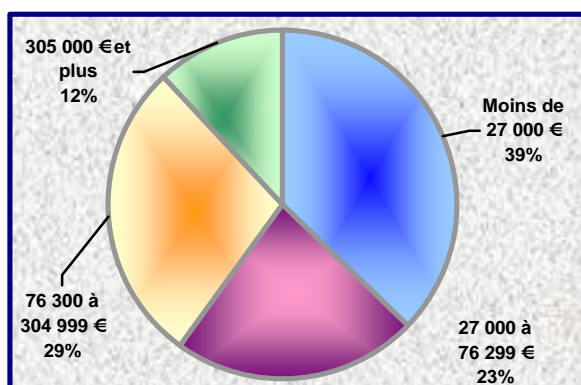
● ● ● Les auto-entreprises se démarquent-elles par leur faible chiffre d'affaires ?

Le chiffre d'affaires contraint à un niveau peu élevé par la définition même de leur régime et le fait que ces entreprises ne se prêtent pas à la création d'emploi salarié, les rendent sans intérêt économique aux yeux de beaucoup d'observateurs.

Qu'en est-il concrètement ?

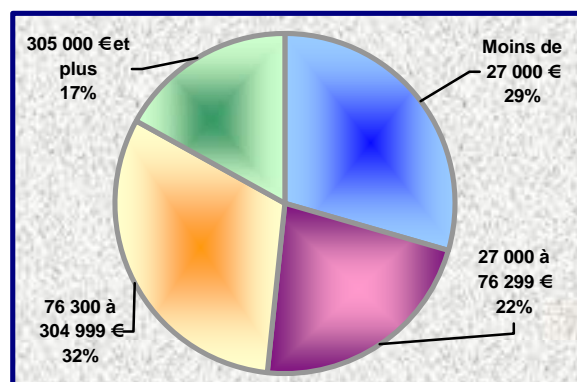
Pour mémoire, le chiffre d'affaires maximum correspond aux seuils du régime fiscal de la micro entreprise (32 100 € annuel pour les activités de services et 80 300 € pour les activités d'achat/revente). Ces seuils existent depuis de nombreuses années (avec le régime fiscal de la micro-entreprise) et ne sont donc pas nés avec le régime de l'auto-entrepreneur.

**Chiffre d'affaires annuel
des entreprises âgées de 3 ans**



Source : Insee – Enquête Sine 2005 / Exploitation : APCE

**Chiffre d'affaires annuel
des entreprises âgées de 5 ans**



Source : Insee – Enquête Sine 2007 / Exploitation : APCE

Le chiffre d'affaires des entreprises créées en 2002 (quel que soit leur statut juridique et leur régime fiscal ou social) est peu élevé. Trois ans après leur création, plus de trois entreprises sur cinq enregistraient un chiffre d'affaires inférieur à 76 300 € et cinq ans après leur création, la moitié des entreprises déclaraient un chiffre d'affaires inférieur à ce montant.

Concernant ce point, il est important de différencier les entreprises individuelles des sociétés, le chiffre d'affaires de ces dernières étant en moyenne plus élevé. Ainsi, 3 ans après leur création, 76 % des entreprises individuelles avaient un chiffre d'affaires inférieur à 76 300 € contre 40 % des sociétés.

Répartition des entreprises âgées de 3 ans selon leur chiffre d'affaires et leur nature juridique

Chiffre d'affaires	Entreprises individuelles	Sociétés
Moins de 27 000 €	46 %	24 %
De 27 000 à 76 299 €	30 %	16 %
De 76 300 € à 304 999 €	22 %	37 %
305 000 € et plus	2 %	23 %
Ensemble des entreprises	100 %	100 %

Source : Insee – Enquête Sine 2005 / Exploitation : APCE

En tenant compte des secteurs d'activité, les informations dont nous disposons nous permettent d'estimer qu'environ 30 % des sociétés et 60 % des entreprises individuelles créées en 2002 enregistraient trois ans après leur création (en 2005) un chiffre d'affaires inférieur aux seuils maximums du régime de l'auto-entrepreneur. Autrement dit, bien avant l'arrivée de ce régime, la majorité des entreprises individuelles enregistraient, à leur troisième anniversaire, un chiffre d'affaires qui leur aurait permis d'en bénéficier.

Les informations concernant le chiffre d'affaires des bénéficiaires du régime de l'auto-entrepreneur, venant de l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale)* apportent des informations intéressantes. La majorité des entreprises ayant fait le choix du régime de l'auto-entrepreneur en 2009 (62 %) ont déclaré un chiffre d'affaires positif au titre de cette même année. Au total ce sont 987 millions d'euros de chiffres d'affaires qui ont été déclarés en 2009, et entre janvier 2009 à et octobre 2010, ce sont 2,9 milliards d'euros de chiffres d'affaires qui ont été déclarés aux Urssaf.

En 2009, le chiffre d'affaires trimestriel moyen était de 3 700 € pour les auto-entrepreneurs qui avaient déclaré un chiffre d'affaires. Il concerne aussi bien des dirigeants ayant opté pour ce régime dans le cadre d'une activité principale, que ceux l'ayant choisi pour une activité complémentaire.

Evidemment, tous les auto-entrepreneurs n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires et les montants déclarés ne sont pas forcément élevés, mais il ne faut pas oublier que :

- Ces statistiques prennent en compte des auto-entrepreneurs qui pratiquent une activité occasionnelle et qui sont donc, par définition, appelés à réaliser un chiffre d'affaires peu important. D'ailleurs, des périodes d'inactivité plus ou moins longues peuvent succéder à des périodes d'activité.
- Il faut un certain temps aux entreprises pour démarrer et atteindre un niveau de pleine activité, quels que soient le régime (auto-entrepreneur, micro-entreprise, entreprise au réel...) et le statut juridique (SARL, SAS, EURL, SASU...). Ainsi, il n'est pas anormal que toutes les entreprises qui se sont créées en 2009 n'aient pas déclaré de chiffre d'affaires sur cette même année, notamment si les entreprises ont vu le jour en fin de période.
- Il peut s'écouler un certain temps entre le moment où le dirigeant commence un travail pour un client et le moment où il perçoit la rémunération de ce travail, notamment dans les activités de prestation de services. Cela peut

* ACOSS. La mise en place de l'auto-entrepreneur : Bilan au 31 octobre 2010. Communiqué de presse du 6 décembre 2010

engendrer un décalage entre le moment du démarrage réel de l'activité et celui où sera effectuée la première déclaration de chiffre d'affaires.

Toutefois, il ne faut pas le nier, certains dirigeants continueront leur activité dans les mois à venir en réalisant un faible chiffre d'affaires. D'autres n'en déclareront pas ou plus, notamment ceux dont l'activité est complémentaire, voire occasionnelle. Dans certains cas, cette situation résultera totalement de la volonté du dirigeant. En revanche, d'autres dirigeants ayant commencé avec une faible activité vont probablement la développer. Cela aura pour effet d'accroître le montant du chiffre d'affaires qu'ils déclareront. Parfois, la hausse sera telle que certains devront changer de régime, voire de statut juridique.

Ainsi, les modalités d'exercice des auto-entrepreneurs (activité principale, complémentaire, occasionnelle...) sont multiples. La faiblesse ou l'irrégularité des déclarations du chiffre d'affaires en dépend. Il est très difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, de tirer des conclusions (sur l'efficacité du régime de l'auto-entrepreneur, son intérêt pour les entreprises ou encore son apport économique (contribution au PIB, cotisations sociales, emplois...) à la France. Nous manquons de recul sur ce phénomène bien trop récent. Cependant, les premières statistiques sont encourageantes, elles prouvent que la plupart des entreprises de ce régime ont une activité génératrice d'un chiffre d'affaires.

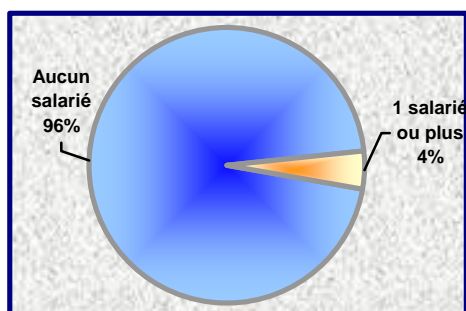
● ● ● Les auto-entrepreneurs peuvent-ils créer des emplois salariés ?

Dans le domaine du salariat comme dans bien d'autres, les entreprises bénéficiant du régime de l'auto-entrepreneur sont des entreprises comme les autres. Si juridiquement rien n'interdit à une entreprise bénéficiant de ce régime d'employer un salarié, il n'est économiquement pas adapté aux employeurs en raison notamment de la non-déductibilité des charges.

Partant de ce constat, nombre de voix s'élèvent pour expliquer qu'en l'absence de possibilité de salariat, ces entreprises ne peuvent pas être considérées comme de réelles entreprises.

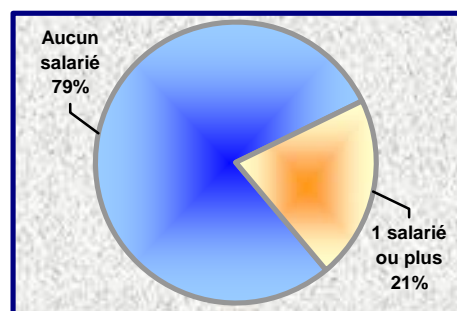
Il convient de rappeler que le salariat n'est pas généralisé à toutes les entreprises françaises. Ainsi, au 1^{er} janvier 2009, la majorité des entreprises existantes (62 %) n'employait pas de salariés. Cela représente 1 928 796 unités. Par ailleurs, lorsqu'une entreprise se crée, il est rare qu'elle emploie un ou plusieurs salariés : en 2008, seules 13 % des entreprises étaient employeurs.

Nombre de salariés au démarrage de l'activité en 2008 dans les entreprises individuelles



Source : Insee – Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) / Exploitation : APCE

Nombre de salariés au démarrage de l'activité en 2008 dans les sociétés



Source : Insee – Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) / Exploitation : APCE

Qu'elles soient immatriculées sous forme sociétale ou sous forme d'entreprise individuelle, les entreprises employaient déjà peu de salariés au démarrage de l'activité bien avant de l'arrivée du régime de l'auto-entrepreneur. Cela est même très peu fréquent pour les entreprises individuelles : seules 4 % employaient des salariés.

Dans les trois premières années de vie, le développement de l'emploi est important. Ainsi, les résultats de l'enquête Sine de la génération 2002* montrent qu'au démarrage de leur activité 9 % des entreprises individuelles employaient des salariés et ces entreprises comptaient en moyenne 1,8 salarié. Trois ans plus tard, 17 % des entreprises toujours en activité emploient des salariés et comptent en moyenne 2,2 salariés.

Au fil des années, les entreprises employant des salariés au démarrage de l'activité sont de moins en moins nombreuses. Ainsi, 18 % des entreprises créées en 2000 employaient des salariés contre 12 % des entreprises créées en 2008. De plus en plus de dirigeants créent principalement leur propre emploi : 56 % des créateurs de 2002 déclaraient cet objectif contre 63 % en 2006. Ce phénomène est donc bien antérieur à la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur.

● ● ● **Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise sont-ils les seuls à utiliser le régime de l'auto-entrepreneur ?**

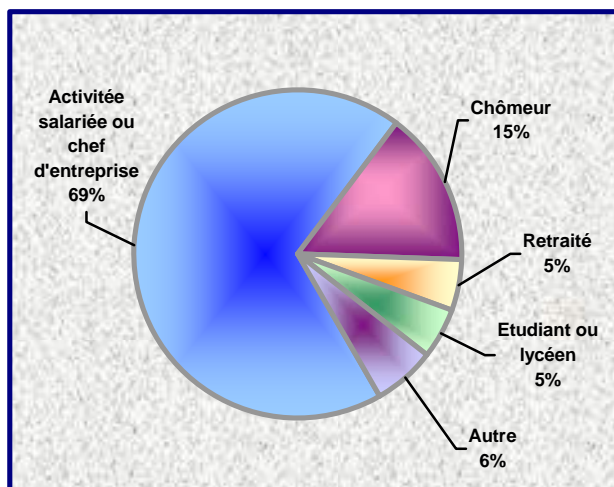
La création d'une entreprise est souvent un acte mûrement réfléchi par des individus qui jugent que les risques qu'ils sont susceptibles d'encourir en se lançant dans l'entrepreneuriat sont équivalents, voire moins importants, que ceux liés à leur situation professionnelle au moment du choix. Ainsi, dans de nombreux cas, la création d'une entreprise survient à la suite d'une torsion professionnelle : situation professionnelle ne convenant pas ou plus, risques importants de perte d'emploi, perte d'emploi effective... Dans ces conditions, il ne serait donc pas surprenant que bon nombre de dirigeants soient issus du chômage. D'ailleurs en 2006, 40 % des créateurs d'entreprise étaient des demandeurs d'emploi, dont 19 % des demandeurs d'emploi de plus d'un an.

Les auto-entrepreneurs ne font pas exception dans ce domaine, bien que minoritairement concernés. Selon une étude de la DGCIS*, la majorité des auto-entrepreneurs exerçaient une autre activité professionnelle avant la création (69 %) et seulement 15 % des auto-entrepreneurs étaient demandeurs d'emploi dont plus de la moitié était indemnisée.

* APCE, Les jeunes entreprises trois ans après leur création. Décembre 2009. Document en ligne.

* Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi – DGCIS. Le régime de l'Auto-entrepreneur – Bilan après une année de mise en œuvre. 2010.

Situation professionnelle des auto-entrepreneurs juste avant la création de l'entreprise



Source : DGCIS - Le régime de l'auto-entrepreneur – Bilan après une année de mise en œuvre

Une étude récente réalisée par Alain Fayolle et Walid Nakara, intitulée « Création par nécessité et précarité, la face cachée de l'entrepreneuriat » montre que les motivations des entrepreneurs par nécessité permettent de regrouper les dirigeants en trois catégories :

- les « push », créateurs contraints,
- les « pull », créateurs dotés d'une très grande envie d'entrepreneuriat,
- les « push pull », créateurs contraints, mais dotés d'une envie d'entreprendre.

Ainsi, créer une entreprise en situation de demandeur d'emploi n'est pas systématiquement synonyme de contrainte. Les résultats de l'enquête Sine* montrent que beaucoup d'entre eux déclarent avoir créé en raison de leur situation, mais le plus souvent par choix. Très peu de dirigeants anciens demandeurs d'emploi déclarent avoir créé par contrainte au regard de leur situation (9 %). Si la contrainte se fait sentir, il existe quand même un intérêt pour l'entrepreneuriat chez la plupart d'entre eux. A situation égale, d'autres demandeurs d'emploi n'ont pas sauté le pas...

Cette analyse, qui ne concerne pas directement les auto-entrepreneurs, peut laisser penser qu'elle s'applique également à eux !

● ● ● Les employeurs profitent-ils de ce régime pour imposer à leurs salariés de se mettre à leur compte en devenant leurs sous-traitants ?

Certaines dérives du régime ont été rapportées par la presse, notamment celle consistant pour certains employeurs à imposer à leurs salariés de se mettre à leur compte pour continuer à travailler avec l'entreprise. Ainsi, par un effet de vases communicants, les charges sociales sont supportées directement par l'auto-entrepreneur.

L'étude de la DGCIS* éclaire aussi sur ce sujet : seuls 8 % des dirigeants déclarent avoir créé leur entreprise à la demande de leur ancien ou de leur futur employeur.

* APCE. La création d'entreprises en France en 2006 : profil des entreprises et de leurs dirigeants. Février 2008. (Document en ligne)

● ● ● Le régime de l'auto-entrepreneur encourage-t-il le développement d'activités secondaires ?

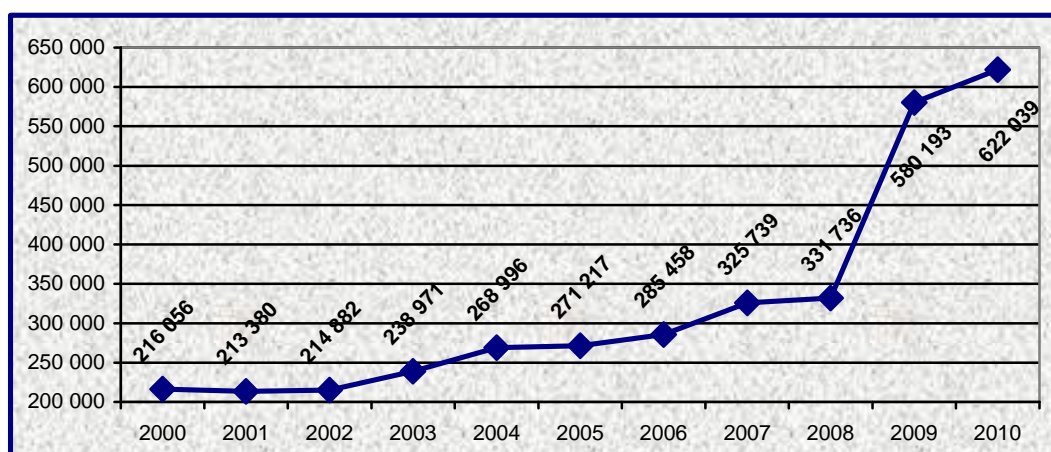
L'un des points forts du régime de l'auto-entrepreneur est de permettre aux Français de créer une activité secondaire, parallèlement à une activité professionnelle salariée (du public ou du privé). Il permet également, à des personnes qui ne sont pas encore sur le marché du travail ou qui en sont sorties (étudiants ou retraités), de combiner leur statut avec la création d'une entreprise. Selon l'étude de la DGCIS, près d'un tiers des auto-entrepreneurs pratiquent une activité salariée en parallèle à celle d'auto-entrepreneur.

Ce n'est pas une nouveauté, un certain nombre de dirigeants pratiquaient déjà une double activité professionnelle avant l'arrivée de ce régime. Ainsi, en 2006*, 11 % des nouveaux chefs d'entreprise exerçaient une autre activité professionnelle, dont 9 % une activité salariée.

■ ■ ■ Faut-il statistiquement considérer les auto-entrepreneurs comme de véritables entreprises ?

Les entreprises bénéficiant du régime de l'auto-entrepreneur sont des entreprises individuelles comme les autres, ayant une particularité liée à leur régime social et fiscal. De ce fait, elles sont tout naturellement recensées parmi les créations d'entreprises. En matière de statistiques, l'arrivée du régime a entraîné l'explosion du nombre de créations d'entreprises. Ainsi, en 2009, année de sa mise en place, les créations d'entreprises ont atteint un nombre record avec 580 193 nouvelles unités. Ce nombre a augmenté de 75 % au regard de 2008. Les auto-entrepreneurs représentaient alors 55 % des créations d'entreprises, soit 320 019 unités. Loin de s'essouffler, ce régime continue d'attirer beaucoup de Français. En 2010, le nombre de créations d'auto-entreprises a augmenté de 12 % au regard de 2009, ainsi 359 699 entreprises ont opté pour ce régime.

Nombre de créations d'entreprises de 2000 à 2010



Source : Insee – Base de données Sirene / Exploitation : APCE

* APCE. La création d'entreprises en France en 2006 : profil des entreprises et de leurs dirigeants. Février 2008. Document en ligne

Depuis plusieurs années déjà, la création d'entreprises est en constante augmentation. Après des années de stabilisation, voire de diminution, l'année 2003 a marqué un tournant avec une hausse conséquente du nombre de créations. Ainsi entre 2002 et 2008, le nombre de créations s'était accru de 54 %. Le régime de l'auto-entrepreneur se situe donc dans la continuité d'un mouvement plus large amorcé de longue date qu'il a amplifié. Ces augmentations sont survenues à la suite de nombreuses mesures nationales et locales mises en place en faveur de la création ou de la reprise d'entreprises et plus largement de l'entrepreneuriat. Parmi les mesures nationales, se trouvent par exemple la Loi pour l'initiative économique, la Loi de modernisation de l'économie ou encore les mesures mises en place par le Pôle emploi (ex Assedic) pour favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi via la création/reprise d'entreprise.

Toutes les catégories de la population ont été concernées par la croissance observée entre 2002 et 2006 : hommes, femmes, jeunes, seniors, demandeurs d'emploi, actifs occupés... Cet engouement général pour le phénomène traduit probablement une évolution de la mentalité des Français envers l'entrepreneuriat. Les différentes mesures mentionnées plus haut ont certainement été des facilitateurs et parfois des déclencheurs. Il est probable qu'elles ont accompagné cette évolution des mentalités. Par sa simplicité, le régime de l'auto-entrepreneur a permis de faire « sauter les derniers verrous » qui empêchaient les Français de se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat.

Nombre d'observateurs, y compris des professionnels de la démographie des entreprises, estiment que les comparaisons des créations enregistrées depuis 2009 avec celles des années antérieures doivent se faire sans les entreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneur ; cela en raison des particularités du nouveau régime (activités complémentaires, faible chiffre d'affaires, pas de salariés...). Prendre cette option rendra-t-il les choses plus lisibles ? Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- Un certain nombre d'entreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneur sont le résultat d'un transfert d'un projet existant vers ce régime : que ce régime ait existé ou non, ces entreprises auraient quand même vu le jour en 2010 sous une autre forme.
- Une comparaison pertinente devrait tenir compte de cet élément. La suppression de la totalité des auto-entrepreneurs revient à supprimer les entreprises qui auraient de toute façon vu le jour et donc à minorer le nombre d'entreprises réellement créées en 2009 et 2010 indépendamment du régime de l'auto-entrepreneur. Il est impossible de connaître précisément ce nombre avec les statistiques dont dispose pour l'heure, l'Insee.
- Le régime de l'auto-entrepreneur génère un grand nombre d'entreprises dont l'activité est irrégulière (occasionnelle ou complémentaire). Exclure des statistiques les entreprises dont le dirigeant pratique une activité complémentaire relève d'une certaine logique. Cependant, tous les auto-entrepreneurs ne peuvent être considérés comme des entreprises occasionnelles. Les informations dont nous disposons ne nous permettent pas de connaître le chiffre précis des entreprises concernées. Il est donc difficile de supprimer tout ou partie des auto-entrepreneurs sans retirer des entreprises ne correspondant pas entièrement à ce critère. Par ailleurs, la comparaison comporterait un biais : en effet, ce cas de figure existait déjà bien avant 2009.

- Il ne serait pas non plus pertinent d'isoler les auto-entrepreneurs et d'observer les jeunes entreprises uniquement sur des critères d'investissements et d'emplois. Pour les entreprises créées à partir de 2009, cela reviendrait à surestimer les entreprises répondant à ces critères, au détriment des recensements précédents qui prennent en compte l'ensemble des entreprises individuelles (y compris les plus petites).

Il est vrai que l'arrivée de l'auto-entrepreneur rend les comparaisons difficiles entre les années « ante auto-entrepreneur » et les années « post auto-entrepreneur ». Mais supprimer des statistiques les entreprises bénéficiant de ce régime dans un souci de comparaison conduit également à déformer l'information et l'analyse. Ainsi, si les auto-entrepreneurs sont exclus des statistiques, les créations de 2009 sont inférieures à celles de 2008. Peut-on pour autant à dire que la création d'entreprises a diminué ? Comment mesurer l'impact de ce régime en partant de ce principe ?

Quelle que soit la méthode choisie, il existera toujours un biais, mais ne serait-il pas plus réaliste de laisser les choses en l'état et de comparer les statistiques telles qu'elles sont, tout en tenant compte de cette nouvelle composante dans l'analyse de la création d'entreprises ?

■ ■ ■ Conclusion

L'arrivée du régime de l'auto-entrepreneur a bouleversé nos repères et notre vision de la création d'entreprises y compris en matière statistiques. Les facilités offertes par ce régime, tant dans le calcul des cotisations sociales que dans le processus de création lui-même (notamment par un réel allègement des contraintes administratives), ont rendu possible, aux yeux de beaucoup de Français, l'accès au monde entrepreneurial. Il permet également à certaines personnes de tester un projet auquel elles pensaient et qui relève bien souvent d'une passion. L'arrivée massive de nouveaux entrepreneurs, dont beaucoup répondent aux objectifs initiaux de ce régime (notamment la création d'activités complémentaires), n'a pas apporté une nouvelle catégorie d'entreprises (activités complémentaires, faible rendement...) et de créateurs. Bien avant la mise en place de ce régime, beaucoup d'entreprises répondaient déjà à ces critères.

Ce régime permet à un certain nombre de Français de tester une activité et même de tester leur intérêt et leur goût pour l'entrepreneuriat. De petites activités complémentaires feront naître chez un certain nombre de dirigeants le goût pour l'entrepreneuriat ou encore une vocation pour le métier de chef d'entreprise. Un sondage récent réalisé par Opinionway* montre qu'un quart des auto-entrepreneurs souhaite faire évoluer leur entreprise vers un autre régime ou un autre statut (EURL, SASU, SARL...). Même si tous ces dirigeants ne concrétisent pas obligatoirement leurs désirs, ils sont porteurs d'une volonté de développement et d'ambition pour leur entreprise et donc pour eux-mêmes. Quand on sait que différentes études démontrent les effets positifs de l'expérience entrepreneuriale sur les parcours professionnels et personnels des individus, on doit favoriser les moyens qui mènent à cette expérience.

* Opinionway, Union des auto-entrepreneurs, Fondation Le Roch les Mousquetaires. Observatoire de l'auto-entrepreneur. 4^e vague. Novembre 2010.